

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2044

Attribution d'une subvention ponctuelle de 3 000 euros à l'Association Lyon Gymnaste pour l'organisation du Grand Prix de gymnastique à la Halle Diagana, les 18 et 19 juin 2016 -
Approbation d'une convention

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

| |
|--------------------------------|
| SEANCE DU 25 AVRIL 2016 |
|--------------------------------|

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRÜMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2044 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PONCTUELLE DE 3 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON GYMNASTE POUR L'ORGANISATION DU GRAND PRIX DE GYMNASTIQUE A LA HALLE DIAGANA, LES 18 ET 19 JUIN 2016 - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 avril 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Fondée en 1909, l'Association « Lyon Gymnaste » a pour objet le développement de la pratique de la gymnastique, des activités gymniques de compétition et des disciplines associées. Son siège social est situé 33, rue Bossuet à Lyon 6^e.

L'Association « Lyon Gymnaste » compte plus de 894 adhérents, dont 600 ont moins de 18 ans, ce qui la classe parmi les plus importantes dans sa discipline.

Elle emploie annuellement 13 encadrants diplômés d'état, ce qui représente la dépense majeure de son budget de fonctionnement. Elle enregistre d'excellents résultats sportifs, notamment 11 gymnastes finalistes en championnat de France 2014-2015 et maintient son équipe de Division Nationale 1. La Fédération Française de Gymnastique lui a renouvelé son soutien quant à sa qualité de club formateur.

L'Association « Lyon Gymnaste » organisera le Grand Prix Rhône-Alpes de gymnastique les 18 et 19 juin 2016 à la Halle Diagana de la Duchère. Cette compétition regroupera plus de 1 500 compétiteurs dans les disciplines suivantes : gymnastique, gymnastique rythmique, acrobatique et trampoline. 2 000 spectateurs sont attendus et 70 bénévoles mobilisés.

A cette occasion, « Lyon Gymnaste » proposera des activités connexes à la gymnastique, art du cirque, gym urbaine, espace dédié à la petite enfance.

Par ailleurs, elle met en place des partenariats spécifiques pour cette opération auprès d'associations sportives et culturelles du quartier de la Duchère, afin de diversifier l'offre d'activités proposées pour cette manifestation, hors compétition.

Le budget de l'Association pour cet événement s'élève à 24 400 €, constitué notamment de charges de personnel et de logistique.

Compte-tenu de l'intérêt de cet événement pour le développement de la pratique sportive et de par son interaction avec les associations implantées sur le quartier de la Duchère, je vous propose qu'une subvention de 3 000 € lui soit allouée.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis des Conseils des 6^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1 - Une subvention de 3 000 € est allouée à l'Association « Lyon Gymnaste » pour l'organisation du Grand Prix Rhône-Alpes de gymnastique les 18 et 19 juin 2016 à la Halle Diagona de la Duchère.

2-La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Lyon Gymnaste » est approuvée.

3 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPANIMAT, opération SPAMANI.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT